

Certification

Valoriser son parcours professionnel

Les employés sans diplôme reconnu ont plusieurs voies possibles pour certifier de leurs connaissances

Zoé Schneider Office cantonal d'orientation

Vous exercez votre métier depuis des années, mais n'avez pas de titre professionnel attestant vos compétences? Différentes possibilités s'offrent à vous dans le cadre de la certification professionnelle pour adultes (CPA) afin d'obtenir un CFC (certificat fédéral de capacité) ou une AFP (attestation fédérale de formation professionnelle).

Se préparer aux examens de fin d'apprentissage (Article 32)

Cette procédure, ouverte aux personnes ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans, dont 2 à 5 ans dans la profession visée, leur permet de se présenter directement aux examens de fin d'apprentissage. Ceux-ci portent sur les connaissances professionnelles pratiques et théoriques ainsi que sur la culture générale et le travail personnel d'approfondissement (TPA). Une préparation en école publique (cours du jour avec les apprentis ou cours du soir spécifiques), ou auprès d'une institution privée,



Une séance d'information sur la certification professionnelle pour adultes. PHILIPPE MAEDER

est vivement recommandée. En août de cette année, six classes de cours spécifiques pour adultes sur les branches de connaissances professionnelles ont ainsi démarré pour quatre professions différentes. Des modules pour la culture générale et le TPA sont également proposés en fonction des besoins des candidats, permettant ainsi une préparation «à la carte».

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Tout comme l'article 32, la VAE est ouverte aux personnes ayant une expérience professionnelle de 5 ans minimum, dont 2 à 5 ans dans la profession visée. Dans le canton de Vaud, une dizaine de professions sont actuellement proposées pour cette procédure. Celle-ci comprend notamment

l'élaboration d'un dossier portfolio documentant les compétences des candidats (300 heures de travail personnel environ). En parallèle, des conseillers en VAE offrent un accompagnement lors d'entretiens individuels et de séances collectives. Les compétences évaluées comme non acquises peuvent l'être sous différentes formes (modules de formation par exemple) dans un délai de 5 ans.

Pour en savoir plus

Information: L'Etat de Vaud, par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF/OCOSP) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), a mis en place le portail de la certification professionnelle pour adultes (CPA) afin d'informer sur ces différentes procédures et en faciliter l'accès. Les candidats intéressés se voient proposer une orientation individualisée en fonction de leurs compétences et de leur situation familiale et

professionnelle et sont conseillés sur la meilleure manière d'obtenir le titre visé.

Dates: Les prochaines séances d'information ont lieu aux dates suivantes: 11 octobre; 8 novembre; 13 décembre.

Lieu et heure: Les séances ont lieu de 18 h à 20 h dans les locaux de l'EPSIC à Lausanne, rue de Genève 63, salle de conférences du 4^e étage.

Infos et inscriptions: Pour en savoir plus ou pour s'inscrire à une séance d'information: www.vd.ch/certification-adulte

Formation professionnelle initiale ordinaire ou raccourcie

Les candidats qui ne bénéficient pas de l'expérience requise pour l'article 32 ou la VAE ont la possibilité d'entreprendre une formation professionnelle initiale complète, après avoir conclu un contrat d'apprentissage. Les candidats fréquentent alors les cours en école professionnelle avec les apprentis. Certaines professions offrent également des filières de formation spécifiques pour adultes, de plus courte durée, sous certaines conditions. Les candidats au bénéfice d'un titre professionnel (CFC ou AFP) dans une autre profession peuvent par ailleurs bénéficier d'une réduction

individuelle d'une année en général.

Conditions de réussite

Quelle que soit la procédure envisagée, il est impératif d'être soutenu par son entourage personnel et professionnel. Un niveau minimum de français (oral et écrit) est également requis. Les candidats doivent enfin être prêts à un investissement personnel et temporel conséquent.

Pour la VAE, la majeure partie des compétences du métier devrait déjà avoir été acquise.

